



Les classifications de produits et d'activités

Marion Libreros

Contenu

Les principes de la classification
Structure de base de la classification
Produits et activités touristiques
Différence entre produits et activités
Le cas des agences de voyages

Les principes de classification:

Les classifications des produits et des activités suivent les principes établis par le SCN pour les Comptes Satellites.

A. Les produits présentant un intérêt particulier:

A.1 Produits caractéristiques (propres au domaine considéré; on s'intéressera à la façon dont ils sont produits: les activités caractéristiques)

A.2 Produits connexes (manifestement couverts par la dépense mais pas d'intérêt manifeste concernant leur production)

B. Les autres produits

Critères pour déterminer les produits caractéristiques du tourisme

- Ils doivent satisfaire au moins un de ces deux critères:
 - a) Les dépenses touristiques du produit doivent représenter une part importante des dépenses touristiques totales (**critère de la part des dépenses totales par rapport à la demande**);
 - b) Les dépenses touristiques de ce produit doivent représenter une part importante de l'offre du produit dans l'économie (**critère de la part de l'offre**); ceci équivaut à dire qu'en l'absence de tourisme, l'offre de de produit cesserait d'exister en quantités appréciables.

Classification des produits touristiques: structure de base

A. Produits de consommation :

A.1. Produits caractéristiques du tourisme répartis en deux grandes sous-catégories :

A.1.i. *Produits caractéristiques du tourisme comparables au niveau international*, représentant les principaux produits en vue de la comparaison internationale des dépenses touristiques;

A.1.ii. *Produits caractéristiques du tourisme propre aux pays* (à déterminer par chaque pays en appliquant les critères mentionnés dans les IRTS 2008, par. 5.10, à leur propre contexte).

Pour les deux sous-catégories de produits mentionnées ci-dessus, les activités productrices correspondantes seront considérées comme caractéristiques du tourisme; et les industries dont l'activité principale est caractéristique du tourisme seront appelées industries du tourisme;

A.2. Autres produits de consommation répartis en deux sous-catégories, toutes les deux à déterminer par pays et, ainsi, spécifiques à chaque pays :

A.2.i. *Produits connexes du tourisme* comportant d'autres produits selon leur utilité pour l'analyse du tourisme mais ne satisfaisant pas aux critères mentionnés dans les IRTS 2008, par. 5.10;

A.2.ii. *Produits de consommation non liés au tourisme* composés de tous les autres biens et services de consommation ne relevant pas des catégories précédentes

B. Produits de non-consommation : cette catégorie inclut tous les produits qui par nature ne peuvent être des biens et services de consommation et ne peuvent ainsi entrer ni dans les dépenses touristiques, ni dans la consommation du tourisme, à l'exception des objets de valeur pouvant être acquis par les visiteurs durant leur voyage. Ces deux catégories sont définies ci-après :

B.1. Objets de valeur (voir IRTS 2008, par. 4.2);

B.2. Autres produits de non-consommation comprenant les produits associés à la formation brute de capital fixe du tourisme et à la consommation collective.

Produits et activités caractéristiques du tourisme

Liste des catégories de produits de consommation et activités caractéristiques du tourisme (Industries du tourisme)

Produits	Activités
1. Services d'hébergement des visiteurs	1. Hébergement des visiteurs
2. Services de restauration	2. Activités de restauration
3. Services de transport ferroviaire de voyageurs	3. Transport ferroviaire de voyageurs
4. Services de transport routier de voyageurs	4. Transport routier de voyageurs
5. Services de transport par voie d'eau de voyageurs	5. Transport de voyageurs par voie d'eau
6. Services de transport aérien de voyageurs	6. Transport aérien de voyageurs
7. Services de location de matériel de transport	7. Location de matériel de transport
8. Services des agences de voyage et autres services de réservation	8. Agences de voyage et autres activités de services de réservation
9. Services culturels	9. Activités culturelles
10. Services sportifs et autres services récréatifs	10. Sports et activités récréatives
11. Biens caractéristiques du tourisme propre aux pays	11. Commerce de détail de biens caractéristiques du tourisme propre aux pays
12. Services caractéristiques du tourisme propre aux pays	12. Autres activités caractéristiques du tourisme propre aux pays

Différences entre produits et activités

- La confusion entre produits et activités est courante et souvent, les nomenclatures utilisées par les pays entretiennent cette confusion:
 - Les produits sont des biens et services qui résultent d'un processus de production;
 - Les activités sont des processus de production c'est à dire des processus où se combinent des facteurs de production (biens et services, capital fixe et travail) pour obtenir d'autres biens et services sous la conduite d'un agent économique.
 - Dans les statistiques du tourisme (le CST) et les CN, l'agent élémentaire de l'analyse et description des processus de production est l'établissement

Relation par rapport aux classifications utilisées dans les CN des pays

- En général, pour leurs statistiques, les pays développent leurs classifications nationales à partir des recommandations internationales ou régionales concernant les classification de biens et services et activités;
- Au niveau international, c'est la CPC et la CITI
- Les classifications recommandées pour le tourisme partent aussi de ces recommandations;
- Les pays sont encouragés à développer leurs classifications nationales du tourisme à partir de ces recommandations et en pensant à leurs source d'information et à la comparabilité internationale;

Mais attention, les statistiques du tourisme requièrent aussi certains traitements particuliers qui sont différents des traitements courants

Cas particulier: traitement des Agences de voyage, voyagistes et autres prestataires de services de réservation et de leur production typique (1)

3.21. Le traitement des services de réservation fournis par les agences de voyage, les voyagistes et les autres prestataires doit être équivalent, indépendamment de la manière dont ils génèrent leurs revenus (marges bénéficiaires, droits ou commissions). Le montant total versé par les visiteurs pour les services dont ils sont les intermédiaires sera divisé en deux parties (voir IRTS 2008, par. 6.50) :

- Valeur du service de l'agence de voyage (ou de réservation) [marge brute obtenue (marge bénéficiaire, droit ou commission)];
- Valeur des services de tourisme intermédiés (recettes des producteurs déduction faite des commissions versées aux prestataires des services de réservation).

Cas particulier: traitement des Agences de voyage, voyagistes et autres prestataires de services de réservation et de leur production typique (2)

Dans le cas des circuits à forfait, trois niveaux de services doivent être dégroupés : les services mêmes (par exemple, le transport, l'hébergement); les services fournis par le voyagiste; et la marge de l'agence de voyage (généralement différente du voyagiste) qui commercialise le voyage.

Ce traitement demandera généralement de transformer l'information statistique de base obtenue auprès des visiteurs, des agences de voyage et des voyagistes et des activités touristiques (transport, hébergement, etc...) de manière à générer un ensemble de données conformes à cette approche.

Attention!!!

Ce traitement peut influencer sur la teneur précise de la consommation du tourisme interne, de la consommation du tourisme récepteur et de la consommation du tourisme émetteur parce que les pays de résidence du visiteur, de l'agence de voyage ou du prestataire des services de réservation, du voyageur et du prestataire du service touristique peuvent être différents.

Merci!



Marion PINOT LIBREROS
consultant

[@unwto.org](https://twitter.com/unwto)

Visitez-nous à unwto.org